



Redon

Redon a innové pour les chômeurs

Les pionniers des « associations intermédiaires » se sont réunis la semaine dernière. Avec la crise, ils ont rappelé l'importance de ces structures d'insertion. Des structures nées il y a plus de 30 ans.

À l'époque, entendre un député se prévaloir d'un comportement illégal, cela n'arrive pas tous les jours. Entre 1980 et 1984, à Redon, une poignée de citoyens ignorent le code de travail et mettent au boulot des chômeurs de longue durée. « **Le préfet de l'époque nous avait mis en garde, il tolérait, mais il fallait qu'on assume s'il y avait un problème** », se souvient Jean-René Marsac, aujourd'hui député de la 4^e circonscription.

Au début des années 80, la Ville affiche un taux de chômage de 20 %. L'industrie est en berne, poussant des centaines de Redonnais à l'Anpe. Le Rmi n'existe pas encore. Les chômeurs, en fin de droits, se retrouvaient sans rien.

« **Il fallait absolument trouver un moyen de les faire travailler pour leur permettre de récupérer leurs droits Assedic, rappelle Pierre Bourges, maire de Redon de 1983 à 1995. D'où la création d'une association par sept communes du pays de Redon et le monde syndical. En réalité, nous avons créé une agence d'intérim illégale.** » Un comble pour Pierre Bourges, ancien inspecteur des impôts.

De Redon à la France entière

Avec cette association, devenue « Aide », ces Redonnais viennent, sans le savoir, de créer les « associations intermédiaires ». Des entités permettant de mettre en relation des chômeurs et des particuliers, entreprises ou collectivités ayant des besoins ponctuels dans tous domaines (ménage, gardiennage, jardinage).

« **Nous avons été invités dans**



Les pionniers des « associations intermédiaires » se sont retrouvés à Redon vendredi. Ils en ont profité pour revenir sur l'histoire de ce mouvement, né au début des années 80.

l'émission politique télévisée de Michel Polac pour parler de notre initiative », se remémore Jean-René Marsac. Grâce à cette médiatisation, l'initiative fait tâche d'huile : des associations similaires se créent à Mordelles, Laval ou encore à Grenoble. Elles se réunissent, en 1985, au sein d'un réseau, nommé « **Coorace** », qui négocie un cadre légal pour leur action. En 1987, une loi portant sur la création des associations intermédiaires est adoptée, légalisant leur activité.

Notre force : le territoire

À Redon, malgré de récentes diffi-

cultés financières, « l'Aide » existe toujours. « **Nous avons l'utopie de penser que dix ans après leurs créations, ces associations n'existeraient plus, nous nous sommes trompés** », lâche Georges Minzières, un ancien responsable de la « Coorace ».

Pour ces anciens militants de la cause sociale, réunis le vendredi 30 juin à Redon, les associations intermédiaires ont plus que jamais un rôle à jouer. Mais que peuvent-elles si l'emploi manque ? Comment trouver des contrats aux chômeurs longue durée quand les entreprises licencient ? « **Notre force est notre**

connaissance du territoire. Nos salariés et bénévoles connaissent des particuliers, des mairies, des entrepreneurs avec des besoins », répond Jacqueline Saint-Yves, trésorière de la Coorace et ancienne élue du Puy de Dôme.

« L'Aide » redonnaise a dû se séparer d'une bonne partie de ses salariés pour maintenir la tête hors de l'eau. Pour permettre à la structure de poursuivre son aide envers les chômeurs, toute personne peut faire appel à ses services. Un numéro : 02 99 71 20 62.

Kate STENT.